



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTUALISATION DU MONTANT DES  
REDEVANCES DUES AU TITRE DE  
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE  
2024**

**DÉCISION N° DM-24-210  
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-23-222 du 24 mai 2023 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter du 1er septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le montant des redevances dues par les utilisateurs des installations sportives ;

## D É C I D E

**D'ACTUALISER** le coût de l'heure d'occupation des installations sportives, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, selon le tableau ci-annexé.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**